

En succession evaluation de bien immobilier

Par 22pirouettes, le 30/10/2015 à 07:56

Bonjour

nous avons fait évaluer les biens immobiliers que nous héritons moi et ma sœur suite au décès de notre père.

Notre frère est avantagé il hérite de la moitié, moi et ma sœur l'autre moitié en indivision. l'évaluation faite par un agent immobilier a été transmise au notaire.

Notre notaire va à nouveau évaluer les biens qui nous reviennent,et nous demande de faire évaluer ceux de notre frère.

Ma question est pourquoi le notaire ne se charge pas de faire l'évaluation des biens de notre frère?

Deuxième question qui aura en dernier lieu le montant définitif de l'évaluation retenue. merci de votre aide.

bonne journée

Par Tisuisse, le 30/10/2015 à 07:59

Bonjour,

Pourquoi l'un de vos frères hérite-t-il de 50 % du bien ?

Par 22pirouettes, le 30/10/2015 à 11:16

Bonjour

Il y a un testament qui le favorise. merci de vous intéresser à mon sujet bonne journée